

DELIBERATION N°CS-2017/15

OBJET : Attribution d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de prestations d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : B. DE TESTA, D. GEREZ, L. JASSERAND, M. PLOCKYN, C. ROUX et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, E. CHATELUS, L. CHEVIAKOFF, G. DASSONVILLE, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, P. LACROIX, G. LHOPITAL, G. PATTEIN, E. PEDRO, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE, E. PRADAT, L. PROTON, C. ROZET, P. SACHOT et L. SEGUIN.

Pouvoirs : A. CHANTRAINE : pouvoir donné à D. GEREZ,
J. CROZET : pouvoir donné à E. CHATELUS.

Président : A. BADOIL.

Secrétaire de séance : M. PLOCKYN.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 23 / Pouvoir : 2 / Votants : 25).

Convocation en date du : 21 juin 2017.

Nature de l'acte : Commande publique – Marchés publics – Accords cadres (1.1.8).

Le Président expose que depuis 2002 l'entretien des berges du bassin versant de l'Yzeron est réalisé dans le cadre d'un plan de gestion des boisements, du lit et des berges qu'il est prévu de poursuivre sur la période 2017-2021. Ce document a permis de diagnostiquer à la fois l'état de la ripisylve mais aussi d'identifier les altérations morphologiques ainsi que les obstacles à la continuité présents sur le bassin.

L'ensemble des cours d'eau a été découpé en tronçons afin de faciliter la programmation des travaux en fonction des enjeux. Un programme d'intervention pluriannuel est ainsi prévu pour la mise en œuvre des travaux inscrits dans ce document.

Un des objectifs des travaux est l'entretien de la ripisylve afin d'obtenir une végétation stable, pérenne et ainsi éviter tout désordre pour l'aval du bassin versant en cas de crue (embâcle...).

Enfin, bien que les phénomènes érosifs soient naturels et normaux sur chaque cours d'eau, les impacts liés à la présence humaine peuvent être localement pénalisants pour le milieu naturel (lit incisé et berges érodées suite à une urbanisation croissante, production de sable néfaste à la vie piscicole...) et justifient des interventions

Des équipes en insertion interviennent depuis 15 ans sur le bassin versant pour la mise en œuvre des travaux d'entretien et de restauration cités précédemment. Afin de poursuivre ces prestations, le SAGYRC décide de procéder à la passation d'un marché à bons de commande de prestations d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle.

Les travaux définis dans ce programme sont les suivants :

- Entretien de la ripisylve : abattages sanitaires, recépages, enlèvement sélectif du bois mort, arrachage de plantes invasives,

- Reconstitution des boisements par plantations et boutures, arrosage et fauche autour des plants,
- Préservation des secteurs riches d'un point de vue écologique notamment en tête de bassin versant (gestion patrimoniale avec abattages très légers),
- Stabilisation des berges et du lit des cours d'eau suivant les enjeux (génie végétal, pièges à matériaux...),
- Suivi des aménagements réalisés par le SAGYRC,
- Ramassage de déchets.

Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois pour une période identique, sans que la durée totale ne puisse dépasser 4 ans.

La date prévisionnelle de commencement des travaux est juillet 2017.

Alain BADOIL rend compte du déroulement de la procédure de consultation qui a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) publié au BOAMP le 23 mai 2017 (avis n°17-72147), et mis en ligne le même jour sur le site Internet www.riviere-yzeron.fr à la rubrique « marchés publics ». La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 19 juin 2017 à 12h00.

Le Président précise que l'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère conformément aux dispositions du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 en fonction des critères pondérés suivants :

Critères		Pondération
1	Prix	40 %
2	Caractéristiques et qualité de la démarche d'insertion	35 %
3	Valeur technique	25 %

Alain BADOIL indique qu'une **seule entreprise a remis une offre dans les délais**.

N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés. Souligner le nom du mandataire	Décisions		
		Pli rejeté	Admis	Non admis
1	<u>Rhône Insertion Environnement (RIE)</u>		X	

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des offres au regard des critères de jugement :

Entreprises	<u>RIE</u>
Prix / 40	40
Caractéristiques et qualité de la démarche d'insertion / 35	26
Valeur technique / 25	19
Note finale sur 100	85

Le Président propose de retenir **l'entreprise RIE** pour la réalisation du marché d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés public
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 28 juin 2017,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 25 voix pour,

ARTICLE 1 : D'approuver la passation d'un marché d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle ayant pour cadre la mise en œuvre du plan de gestion des boisements, du lit et des berges du bassin versant de l'Yzeron, d'un montant minimum de 10 000 € et d'un montant maximum de 140 000 €, pour une durée de 48 mois, avec l'entreprise Rhône Insertion Environnement (RIE).

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget syndical, en section d'investissement.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président du SAGYRC à signer le marché et toute pièce se rapportant à l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

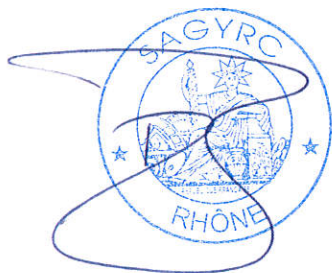
de la transmission en Préfecture le

et de la publication le

30 JUIN 2017

LE PRESIDENT

Alain BADOIL



LE PRESIDENT,
Alain BADOIL

